

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N° 2022- 0431 / PT-RM DU 21 JUIL 2022

**PRECISANT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RADIATION AU
TABLEAU DE L'ORDRE DES MEDECINS DU MALI**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la transition ;
- Vu la Directive n°06/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la libre circulation et à l'établissement des médecins ressortissants de l'Union au sein de l'Espace UEMOA ;
- Vu les Codes Harmonisés de Déontologie et d'Exercice des Médecins et Chirurgiens-Dentistes dans l'Espace CEDEAO de mars 2013 ;
- Vu la Loi n°85-41/AN-RM du 22 juin 1985 portant autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires ;
- Vu la Loi n°96-032 / AN-RM du 12 juin 1996 portant statut général des Etablissements publics à caractère professionnel ;
- Vu la Loi n°2017-030 du 14 juillet 2017 portant création de l'Ordre des Médecins du Mali ;
- Vu le Décret n°2017-0721 / P-RM du 21 août 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ordre des Médecins du Mali ;
- Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le présent décret précise les conditions d'inscription et de radiation au Tableau de l'Ordre des Médecins du Mali.

Article 2 : Le Tableau de l'Ordre des Médecins est la liste nominative des médecins autorisés à exercer leur art en République du Mali. Toutefois, l'Ordre procède à une publication annuelle du Tableau.

L'inscription à l'Ordre des Médecins est unique et sanctionnée par une attestation d'inscription avec un numéro identifiant dans le registre national.

